CONDITIONS PARTICULIERES
Habitation Select

Date de rédaction	: 24/03/2014 11:10	N° de police	: 3721630

PRENEUR D'ASSURANCE

RESIDENCE LES MESANGES
Avenue Herbofin 13/A
6800 Libramont-Chevigny

N° client : ZB8600

INTERMEDIAIRE

CLARENNE BUREAU SPRL
R De L'ancienne Gare 23
6800 Libramont
eric.clarenne@skynet.be

N° d'intermédiaire	: 43240
N° FSMA	: 016313A
Téléphone	: 061 23 35 60
Fax	: 061 22 34 55

DUREE

Date prise d'effet de la police	19/02/2014 00:00
Date de fin de la police	19/02/2015 00:00
Période de renouvellement	Annuelle
Echéance principale	19/02

Après la date finale, la police est chaque fois reconduite tacitement pour un an sauf si vous ou nous résilions la police à condition qu'un délai de résiliation d'au moins 3 mois soit respecté. Cela signifie que vous devez remettre à la poste votre lettre recommandée au plus tard le 18/11, signifier votre exploit d'huissier au plus tard à la même date ou nous faire signer comme accusé de réception votre lettre de résiliation au plus tard à la même date.

DESCRIPTION DU RISQUE

Situation du risque

Avenue Herbofin 13/A
6800 Libramont-Chevigny

Description du risque

Type de bâtiment	Immeuble d'appartements
Usage du bâtiment	Moins de 20 % de la surface est employée en tant que bureau ou pour une profession (pharmacies exclues)
Qualité du preneur d'assurance	Propriétaire - non occupant

Construction

Murs extérieurs et/ou structure portante	Brique/Pierres
Toit de chaume	Non
Sols: matériaux combustibles	Non
Nombre d'étages au-dessus du sol	3
Nombre d'appartements	5

ESTIMATION

Bâtiment

Système d'évaluation bâtiment	Si la clause Premier risque était d'application par l'assureur précédent

Périodicité du paiement de la prime	Annuelle

Date de rédaction	: 24/03/2014 11:10	N° de police	: 3721630

PRIMES, GARANTIES ET CAPITAUX

Période à partir du 19/02/2014 au 19/02/2015

	Montant assuré	Prime brute
Bâtiment Incendie et périls connexes Dégâts des eaux et dommages causés par le mazout Tempête, grêle, pression de neige et de glace Bris de vitrage Responsabilité Civile Immeuble Catastrophes naturelles	931.120,05	842,58
Total		**842,58**

PRIME ANNUELLE

Période à partir du 19/02/2015

	Montant assuré	Prime brute
Bâtiment Incendie et périls connexes Dégâts des eaux et dommages causés par le mazout Tempête, grêle, pression de neige et de glace Bris de vitrage Responsabilité Civile Immeuble Catastrophes naturelles	931.120,05	842,56
Total		**842,56**

Tous les montants sont indiqués en euro. Les primes annuelles sont indiquées taxes légales comprises, et sous réserve de modification tarifaire ou d'indexation.

Indice de base		
Bâtiment	ABEX	739

CONDITIONS GENERALES

Les garanties mentionnées ci-avant sont assurées conformément aux modalités que vous retrouverez dans les Conditions Générales:

- 0096-2053B0000.04-01062013 - Habitation Select

Vous retrouverez les Conditions Générales sur www.baloise.be/conditionsgenerales ou vous pouvez les demandez à votre intermédiaire.

CLAUSES

Nouvelle construction

Le preneur d'assurance déclare qu'au moment de la conclusion de la police, le bâtiment a été réceptionné il y a plus de 5 ans et qu'il n'a subi aucun sinistre au cours des 3 années qui précèdent la conclusion de la police.

Bâtiment au premier risque

Étant donné que le bâtiment est assuré au premier risque, la règle proportionnelle ne s'y applique pas. Toutefois, en cas de sinistre, notre indemnité maximale ne dépassera pas le capital que vous avez indiqué, sauf si la police stipule que des montants maximaux spécifiques s'appliquent.

Baloise Insurance

Date de rédaction	: 24/03/2014 11:10	N° de police	: 3721630

Abandon de recours du propriétaire à l'égard du locataire

L'Abandon de recours, tel que stipulé dans les Conditions Générales, est étendu au recours que nous pourrions exercer en vertu des articles 1302, 1732, 1733 et 1735 du Code Civil, contre les locataires et/ou occupants, sauf en cas de malveillance et dans la mesure où ils ne peuvent faire appel à aucune autre assurance.

Pourcentage de commission réduit

Lors du calcul de la prime, il a été tenu compte d'un pourcentage de commission réduit.

DECLARATIONS

Preneur d'assurance

- L'assurance proposée a-t-elle déjà été refusée ou résiliée au cours des 5 dernières années? Non
- Le preneur d'assurance a-t-il subi une augmentation de la prime, de la franchise ou une mesure similaire au cours des 5 dernières années ? Non
- Combien d'accidents sont survenus durant les 3 dernières années? Non
- Y at-il déclaré des revendications les 5 dernières années? Non
- Le risque est-il un bâtiment non-occupé? Non
- S'agit-il d'un bâtiment principal illégal? Non

Communications obligatoires

Dans le texte suivant, nous entendons par 'vous' le preneur d'assurance.

- Vous déclarez que vous nous avez communiqué précisément toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification à ces données.

- Baloise Insurance traite les coordonnées dans le cadre de l'appréciation du risque, de la gestion de polices et de sinistres et à des fins commerciales. Vos données peuvent également être utilisées au sein des entreprises du Baloise Group.
  Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez toujours consulter ces données et les faire corriger auprès du Secrétariat général (privacy@baloise.be).
  Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales, vous devez le signaler.

  Vous nous donnez votre consentement explicite pour faire traiter vos données relatives à la santé ainsi que vos données judiciaires dans le cadre de la gestion de polices et de sinistres. Nous pouvons également utiliser toutes les coordonnées acquises dans le cadre de la lutte contre la fraude.

  Vous consentez à ce que les coordonnées, uniquement dans le cadre de notre gestion de polices et de sinistres, puissent être transmises à notre réassureur ou à des tiers auxquels nous sommes liés par contrat et à Datassur, uniquement si elles sont importantes pour l'appréciation du risque ainsi que pour la gestion de polices et/ou de sinistres. Vous pouvez consulter ces données et les faire corriger auprès de Datassur, service Fichiers, square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles.

- Vous vous engagez à demander à votre médecin toutes les déclarations médicales nécessaires pour conclure ou exécuter la police. En outre, vous chargez expressément le médecin qui constatera votre décès de fournir à notre médecin-conseil une déclaration sur la cause de votre décès.

- Avertissement
  Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Baloise Insurance entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, les intéressés sont repris dans ce cas dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. Datassur communique les risques d'assurance à suivre spécialement à toutes les autres compagnies d'assurances affiliées.

Date de rédaction	: 24/03/2014 11:10	N° de police	: 3721630

- Chaque jour, nous faisons de notre mieux pour vous offrir un service optimal. Vous n'êtes pas tout à fait satisfait ou vous avez une remarque? Faites-le-nous savoir de sorte que nous puissions améliorer nos services et vous aider.
  Vous pouvez nous joindre par téléphone: 078 15 50 56 ou par e-mail: serviceombudsman@baloise.be.
  Toutefois, si cela reste sans solution, vous pouvez également vous adresser au:
  Service Ombudsman Assurances asbl, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles - Tél. 02 547 58 71 - Fax 02 547 59 75 - info@ombudsman.as
  Il vous est bien évidemment loisible de porter l'affaire devant le tribunal.

Fait en 2 exemplaires à Bruxelles le 24/03/2014.

Pour accord
Preneur d'assurance

RESIDENCE LES MESANGES

Baloise Insurance

Gert De Winter
CEO

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les tentatives de fraude... ...en revanche, vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous.
Pour ne pas payer inutilement pour les autres, aidez-nous à prévenir les abus.